

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° CD1055

présenté par

Mme Gaillard, rapporteure

à l'amendement n° CD|398 de Mme Florence Delaunay

ARTICLE 16

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« et la coordination technique »,

et substituer aux mots :

« au niveau »,

les mots :

« aux niveaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer, dans la définition législative du rôle de la FCBN proposée par notre collègue Florence Delaunay, la mission actuelle de coordination technique des conservatoires botaniques nationaux, qui doit dorénavant relever de l'AFB.